

RCS : EVREUX
Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00268
Numéro SIREN : 750 408 908
Nom ou dénomination : 2MG

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 4787

SAISI le 23 SEP 2023
28 SEP 2023
Tribunal de l'Etat du service

Exercice ouvert le	01/01/22	et clos le	31/12/22		
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2MG S.A.S. ZA DES ARTAIGNES SECTEUR F 23 RUE DE LA BERGERIE 27600 GAILLON			
SIRET	7 5 0 4 0 8 9 0 8 0 0 3 6	Mél :	virginielang2mg@gmail.com
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET									
-------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B ACTIVITE

Activités exercées MONTAGE/REPARATION DE MACHINES Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Bénéfice imposable au taux normal	11 903	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposables au taux de 10 %					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom / Adresse	
N°	

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse
	N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
GESTELIA cite de l'artisanat 8 boulevard allende 27000 FVREUX	
Tél : 0232397955	Tél :

OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
			Date : 04/04/23 Lieu : GAILLON
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire : PRESIDENT LANG HUGUES
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Signature

Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire : *Certifié conforme*

Copyright Groupe INA (2023) INACOMPLIA

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*05

Désignation de l'entreprise : <u>2MG S.A.S.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12 		
Adresse de l'entreprise : <u>ZA DES ARTAIGNES SECTEUR F 27600 GAILLON</u>		Durée de l'exercice précédent* 12 		
Numéro SIRET* 7 5 0 4 0 8 9 0 8 0 0 0 3 6			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le. 31/12/2022		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC	
	Frais de développement*	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	
	TOTAL (II)		BJ	BK
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (J)	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
En cours de production de biens		BN	BO	
En cours de production de services		BP	BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR	BS	
Marchandises		BT	BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	
Autres créances (3)		BZ	CA	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	CE	
AC TIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	CG	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
	TOTAL (III)		CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW		
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN		
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP	(3) Part à plus d'1 an : CR
	Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 000)			DA	25 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	2 500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	146 948	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	30 413	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
				DL	204 860	
			DM			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
			DO	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
				DR	TOTAL (III)	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	72 292	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	5 159	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	166 849	
	Dettes fiscales et sociales			DY	216 056	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	106	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
			EC	TOTAL (IV)		
			ED	TOTAL (V)		
			EE	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		
RENVUIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB		
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
		Ecart de réévaluation libre		ID		
		Réserve de réévaluation (1976)		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	418 458		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	4 102		

Désignation de l'entreprise		2MG S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
		1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	14 049	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	KO		
	Installations gales, agenets*, aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ		KR		
		[Dont Composants M3]	KS	66 327	KT		KU	2 500	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		KV	10 036	KW		KX	5 000	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KY	51 751	KZ		LA	60 540
		Matériel de transport *		LB	5 662	LC		LD	3 592
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG	
		Emballages récupérables et divers *		LH		LI		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		LM		
	Avances et acomptes		LN	133 776	LO		LP	71 631	
	TOTAL III								
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	2 600	IU		IV		
	TOTAL IV		LQ	2 600	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	150 425	ØH		ØJ	71 631	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virements de poste à poste	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	14 049	IX		
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	MF	
	Inst. gales, agenets et am. des constructions	[Dont Composants M2]	IS		MG		MH	MI	
		[Dont Composants M3]	IT		MJ	68 827	MK	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenets, aménagements divers	IU		MM	15 036	MN	MO	
		Matériel de transport	IV		MP	17 563	MQ	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	802	MI	8 451	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
	TOTAL III		IY		NG	18 365	NH	187 042	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7	ØW	
Autres participations			IØ	ØX		ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés			II	2B		2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2F		2F	2G	2 600	
TOTAL IV			I3	NJ		NK	2 600	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	18 365	ØL	203 691	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2MG S.A.S.						Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
Exercice N clos le 31/12/2022						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".</p>						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH			
TOTAL I			RK		RM		RN		RO			
Terrains			PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU			
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	24 933	QA	14 583	QB		QC	39 516		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	1 580	QE	1 399	QF		QG	2 980		
	Matériel de transport		QH	49 839	QI	8 928	QJ	16 752	QK	42 014		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	3 368	QM	733	QN	802	QO	3 299		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT			
TOTAL II			QU	79 720	QV	25 643	QW	17 555	QX	87 809		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	79 720	ØP	25 643	ØQ	17 555	ØR	87 809		
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	N7	N8	N9		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	RW	RX	RY		
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	Q2	Q3	Q4		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	SE	SF	SG		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6	R7	R8		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	S5	S6		
	Inst. gales, agenc et am. divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	T3	T4		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	U8	U9		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	V6	V7		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	W4	W5		
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	X2	X3		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	X9	X10	X11		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM							NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	NW	NX	NY		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ			
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9	Z8		
Primes de remboursement des obligations									SP	SR		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.						Néant <input type="checkbox"/> *
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	75
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	75	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	75	UC	75	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 	UE	UF			
		UG	75	UH		
		UJ		UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 2MG S.A.S.				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	2 600	UV		UW	2 600			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	429 415		429 415					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	19 841		19 841				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	300		300					
	Charges constatées d'avance		VS	8 643		8 643					
TOTAUX				VT	460 799	VU	458 199	VV	2 600		
RENVUIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	72 292		30 288		42 004			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	166 849		166 849						
Personnel et comptes rattachés		8C	33 443		33 443						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	94 845		94 845						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	4 639		4 639					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	72 851		72 851					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	10 278		10 278					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	5 159		5 159						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	106		106						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX				VY	460 462	VZ	418 458		42 004		
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	57 700	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	18 996	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : 2MG S.A.S.		Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		ET <input type="checkbox"/>	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N. clos le : 31/12/2022				
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	30 413	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	11 003	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)		WG	211		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) du CGI		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	3 473	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)							L7	9 351	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	régimes particuliers / impositions autres	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %							I8	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*			{	- Plus-values nettes à court terme			WN			
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	75		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	54 525		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
régimes particuliers et impositions autres	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'IR)							WV	
		- imposées au taux de 0 %							WH	
		- imposées au taux de 19 %							WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation			2A			XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement*								XD	
	Acroissement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J E I. (art.44 sexies A)	L5	
		ZFU-TE (art. 44 octies A)	OV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 septies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexies C)		PP		Bassin d'emploi à requalifier (art.44 quaterdecies)	IF		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexies C)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quaterdecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septies)	PB		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies F)	YH					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies E)	YI		Créance déguagée par le report en arriere de déficit	ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL								
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	122		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{ bénéfice (I moins II)		XI	54 403		XJ			
		{ déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*								ZI		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	54 403		
							XO			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NO1-SD

Désignation de l'entreprise <u>2MG S.A.S.</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	14 971
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTALS (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	YO
		↓	↓
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>2MG S.A.S.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-9 231			ZD	-9 231					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	14 284			ZE	14 284					
						ZF						
	TOTAL I	ØF	5 053				TOTAL II	ZH	5 053			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ	1 992					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNE	- Sous-traitance					YT	50 413					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	93 482					
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU	68 915					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	7 593					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	191			ST	104 490					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	324 894				
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE, CVAE					YW	130				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS				9Z	2 050				
		Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						YX	2 180			
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	210 348					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	93 091					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022)					ØB	334 243					
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK						
	- Numéro de centre agréé *	XP						- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art 38 II de l'annexe III au CGI)	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 2MG S.A.S. Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	trafic renault	8 563	8 563		
	2	TRAFIC LIHI CONFO	9 000	8 189		811
	3	apple mbair 11/i5-14/4g	802	802		
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
I. Immobilisations*	1	417	417	417			
	2	417	-394	-394			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨		23			
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>2MG S.A.S.</u>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	------------------------------------	----	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

 Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 2MG S.A.S.

Néant *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	① 12,80 %	②
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI)	③	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	④	

① Entreprises soumises à IIS

② Entreprises soumises à IIR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Formulaire obligatoire (article 53 A*
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>2MG S.A.S.</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 2MG S.A.S.		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	8
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	8
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 121 316
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 121 316
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	1
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	321 212
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	140 999
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	217
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	462 428
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	658 889
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	658 889
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 121 316	Effectifs au sens de la CVAE * FY 8
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)	HX		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 2	GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 2 2
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OF, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOI-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F-SD 2023



Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au CG (1))

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2022

N° SIRET

7 5 0 4 0 8 9 0 8 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2MG S.A.S.

ADRESSE (voie)

ZA DES ARTAIGNES SECTEUR F 23 RUE DE LA BERGERIE

CODE POSTAL

27600

VILLE

GAILLON

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mr

Nom patronymique

LANG

Prénom(s)

HUGUES

Nom marital

% de détention

50,0000

Nb de parts ou actions

50,00

Naissance :

Date

26/07/1966

N° Département

27

Commune

LOUVIERS

Pays

France

Adresse :

N°

1

Voie

RUE DES FORIERES

Code Postal

27600

Commune

FONTAINE BELLENGER

Pays

France

Titre (2)

MME

Nom patronymique

MARTINEZ

Prénom(s)

VIRGINIE

Nom marital

LANG

% de détention

50,0000

Nb de parts ou actions

50,00

Naissance :

Date

19/01/1967

N° Département

27

Commune

LOUVIERS

Pays

France

Adresse :

N°

1

Voie

RUE DES FORIERES

Code Postal

27400

Commune

LOUVIERS

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

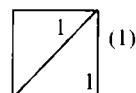
18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)



Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET : 7 5 0 4 0 8 9 0 8 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 2MG S.A.S.

ADRESSE (voie) ZA DES ARTAIGNES SECTEUR F 23 RUE DE LA BERGERIE

CODE POSTAL 27600 VILLE GAILLON

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
-----------------	--	--------------	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
---	--	----------------	--

Adresse : N°		Voie	
--------------	--	------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination	
-----------------	--	--------------	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
---	--	----------------	--

Adresse : N°		Voie	
--------------	--	------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination	
-----------------	--	--------------	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
---	--	----------------	--

Adresse : N°		Voie	
--------------	--	------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination	
-----------------	--	--------------	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
---	--	----------------	--

Adresse : N°		Voie	
--------------	--	------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination	
-----------------	--	--------------	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
---	--	----------------	--

Adresse : N°		Voie	
--------------	--	------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination	
-----------------	--	--------------	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
---	--	----------------	--

Adresse : N°		Voie	
--------------	--	------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination	
-----------------	--	--------------	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
---	--	----------------	--

Adresse : N°		Voie	
--------------	--	------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

Forme juridique		Dénomination	
-----------------	--	--------------	--

N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
---	--	----------------	--

Adresse : N°		Voie	
--------------	--	------	--

Code Postal		Commune		Pays	
-------------	--	---------	--	------	--

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNEE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.

du 01/01/22

Adresse ZA DES ARTAIGNES SECTEUR F 23 RUE DE LA B 27600 GAILLON

au 31/12/22

A. FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1	LANG HUGUES PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL	1 RUE DES FORRIERES 27600 FONTAINE BELLANGER	
2	DA SILVA COELHO GREGORY MONTEUR	15 ROUTE D ARGUEUIL 76750 BOSC ROGER SUR BUCHY	
3	LUTHI ANTHONI MONTEUR	7 ROUTE DEPARTEMENTALE 27440 GAILLARDOIS CRESSENVILLE	
4	ANQUETIL FLORENT CHEF DE CHANTIER	754 RUE DU WUY 76940 ARELAUNE EN SEINE	
5	LANG VIRGINIE TECHNICIENNE	1 RUE DES FORRIERES 27600 FONTAINE BELLANGER	
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	103 332		7 693	111 025				111 025
2	36 285			36 285				36 285
3	33 898			33 898				33 898
4	35 102			35 102				35 102
5	39 385		2 513	41 898				41 898
6								
7								
8								
9								
10								
**	248 002		10 206	258 208				258 208

** TOTAUX

B. AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Totaux		

C. ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2022 (total col. 9 + total col. 10) 10	258 208	- de l'exercice 2022 10	54 403
- de l'exercice précédent 10	249 439	- de l'exercice précédent 10	7 518
Nom et qualité du signataire LANG HUGUES PRESIDENT		A GAILLON Signature, le 04/04/23	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.

Numéro de siret 75040890800036

**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
2MG S.A.S. ZA DES ARTAIGNES SECTEUR F 23 RUE DE LA BERGERIE 27600 GAILLON	75040890800036	3312Z
		Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	54 403
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	23
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	23
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	42 477
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-l) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	11 903
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		11 903
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.
Numéro de siret 75040890800036

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
RRR A OBTENIR/AVOIRS NON RECUS	
CLTS FACT A ETABLIR	143 268
INTERETS COURUS A RECEVOIR	
Total des produits à recevoir	143 268

Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.
Numéro de siret 75040890800036

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Montant
FRS FACTURES NON PARVENUES	1 794
DETTES POUR CONGES PAYES	11 335
CHARGES SOC / CONGES PAYES	3 636
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	56 350
ETAT CHARGES A PAYER	8 661
Total des charges à payer	81 776

Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.
Numéro de siret 75040890800036

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES AVANCE			8 643		
Total des charges constatées d'avance			8 643		

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise 2MG S.A.S.
Numéro de siret 75040890800036

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2023) ISACOMPTA

2MG
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : ZA, rue des Artaignes, 27600 GAILLON
750 408 908 RCS EVREUX

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 30 413 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	30 413,00 euros
A titre de dividendes	14 284,00 euros
Soit 142,84 euros par action	

Solde	16 129,00 euros
Affecté au compte « Autres réserves »	16 129,00 euros
Qui s'élève ainsi à 163 077 euros	

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 190 576,00 euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social sur décision du Président.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 14 284, 00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Ce dividende sera soumis au paiement à la source des prélèvements sociaux et du prélèvement forfaitaire chez les associés personnes physiques et représentera un dividende net à payer suivant :

Nom et prénom des associés	Dividende	Prélèvements sociaux	Prélèvement forfaitaire	Dividende net à payer
M. Hugues LANG	7 142 €	1 228 €	914 €	5 000 €
Mme Virginie LANG	7 142 €	1 228 €	914 €	5 000 €
TOTAUX	14 284 €	2 456 €	1 828 €	10 000 €

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2019 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

14 284,00 euros, soit 142,848 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 284,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

14 284,00 euros, soit 142,848 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 14 284,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

W

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.